

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**

**OBJET : Demande de subvention au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour l'assistance à l'installation du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et la mise en place de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention.**

*Mesdames, Messieurs,*

*La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance prévoit la création d'un Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). La Préfecture de la Vienne a reçu délégation du ministère de l'Intérieur à ce sujet et dispose en conséquence des crédits nécessaires au financement d'actions, définies dans la dernière circulaire d'orientation du 5 mars 2010.*

*Au regard des résultats du diagnostic local de sécurité, la commune de Châtellerault souhaite poursuivre ses actions de prévention et jouer pleinement, aux côtés des acteurs de terrain de la prévention, son rôle de coordinateur local des actions de prévention reconnu par la Loi. Pour cela, la Ville sera assistée pour :*

- mettre en place et animer le Conseil Local de Sécurité de Prévention de la Délinquance,*
- mettre en place et coordonner la stratégie territoriale de prévention et les outils qui en découlent.*

*La commune sollicite à ce titre une subvention au titre du FIPD 2011.*

\* \* \* \* \*

**VU** la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la Prévention de la Délinquance, notamment son article 5,

**VU** le décret n°2006-52 du 17 janvier 2006 instituant un comité interministériel de prévention de la délinquance,

**VU** le décret n°2007-1048 du 26 juin 2007 pris pour l'application de l'article 5 de la loi n°2007-297 du 05 mars 2007 et relatif au fonds interministériel pour la prévention de la délinquance,

**VU** la circulaire NOR IOC K 10 02586 C du 05 mars 2010 relative aux orientations du fonds interministériel de prévention de la délinquance,

**CONSIDERANT** l'importance de tenir compte du diagnostic local de sécurité réalisé sur le territoire de Châtellerault,

# COMMUNE DE CHATELLERAULT

## Délibération du conseil municipal

du 19 mai 2011

n° 10

page 2/2

**CONSIDERANT** l'importance de créer et animer un Conseil Local de Sécurité de Prévention de la Délinquance (C.L.S.P.D), et de signer et mettre en place, avec les partenaires de terrain, la stratégie territoriale de sécurité et de prévention,

Le Conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de solliciter auprès du ministère de l'Intérieur l'attribution d'une subvention de 14 500 €, au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance délégué à la Préfecture de la Vienne :

DEPENSES		RECETTES	
Mise en place du CLSPD et outils de coordination de la stratégie locale de sécurité	27 500,00 €	État FIPD	14 500,00 €
TVA	5390,00 €	Ville	18 390,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>32 890,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>32 890,00 €</b>

- d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

**Pour :** 27 ( 23+ 4 pouvoirs)

**Contre :** 0

**Abstentions :** 9 (7+2 pouvoirs)

*M. MICHAUD (pouvoir M. FERREIRA) et Mme AUMON (pouvoir M. CIBERT)*

*Mme BARRAULT, MM. GRATTEAU, MONAURY, Mme DAYDET et M. LEVEQUE*

Certifiée exécutoire

Par le maire de la commune de Châtellerault

Transmis à la sous-préfecture, le 26/05/2011 N°3909

Publié au siège de la Mairie, le 26/05/2011

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Emmanuelle ADAM